## fondation des centres de vie enfantine



## **MODIFICATION D'HORAIRE**

Augmentation de la fréquentation : avant le 15 du mois pour le début du mois suivant Diminution de la fréquentation : avant le 15 du mois pour la fin du mois suivant.

\* Dès la rentrée d'août, **au 1er janvier de l'année suivante,** selon l'article 5.3.1

La modification prendra effet après réception de la confirmation via KIBE.

L'horaire de base peut être modifié au maximum 2 fois sans frais durant l'année scolaire.

Toute modification supplémentaire est facturée CHF 50.—

## Unité d'Accueil Pour Ecoliers

○ Uni'V	○ Uni'Vert		O L'En			
	l 1P 🔲 2P 🔲	3P 🔲 .	4P 🗖 5P			
Enfant						
Nom	I	Prénom				
Ancien horaire						
UAPE		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avant l'école	07h00-08h30					
Matin sans école (pour les 1P)	07h00-11h50					
Midi - repas	11h50-13h30					
Midi avec repas + après midi court	11h50-15h00					
Après-midi sans école	13h00-18h30					
Après-midi après l'école	15h00-18h30					†
Nouvel horaire valable dès le  UAPE		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avant l'école	07h00-08h30					
Matin sans école (pour les 1P)	07h00-11h50					
Midi - repas	11h50-13h30					
Midi avec repas + après midi court	11h50-15h00					
Après-midi sans école	13h00-18h30					
Après-midi après l'école	15h00-18h30					
Merci de cocher la fréquentation désirée.	<u> </u>					
Section réservée à la direction de l'UAPE						
Facturé dès le						
Remarques :						
.ieu et date :						
Signature direction UAPE		ture repré	ésentant lé	gal		
7.g	Modification e					